

## VILLE DE SAINT-PASCAL

### AVIS PUBLIC

### DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est, par les présentes, donné par la soussignée Me Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, que le conseil municipal de la Ville de Saint-Pascal sera saisi lors de la séance ordinaire du **lundi 6 février 2017, à 20 h 00**, au 405, rue Taché, Saint-Pascal de la demande de dérogation mineure suivante :

**Nature et effets :**

La demande vise à permettre la construction d'un escalier fermé dans la cour latérale du bâtiment, d'une superficie de 12,8 mètres carrés et à une distance de 1,22 mètre de la ligne de lot latérale, contrairement au règlement de zonage numéro 87-2005 de la Ville de Saint-Pascal qui permet la construction, dans les cours latérales, d'escaliers fermés dont la superficie horizontale (plancher) n'excède pas 8 mètres carrés et situés à une distance minimale de 1,5 mètre de la ligne de lot latérale.

Dans le cas où le conseil municipal décide d'accepter cette demande de dérogation mineure, cette dernière ainsi approuvée sera réputée conforme au règlement.

**Identification du site concerné :** 650-654, rue Taché

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

Donné à Saint-Pascal, ce 16<sup>e</sup> jour de janvier 2017.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA

## **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Louise St-Pierre, greffière de la Ville de Saint-Pascal, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-dessus dans le journal Le Placoteux du 18 janvier 2017 et que j'ai affiché une copie à l'hôtel de ville le 16 janvier 2017.

La greffière,

---

Louise St-Pierre, avocate, OMA